

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
N° 2012_14_6

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

L' an deux mille douze , le mercredi 19 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Mairie, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 10 Septembre 2012

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Objet : Fonds de concours de la Boixe pour l'effacement des réseaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de demander un fonds de concours à la CDC de la Boixe pour financer les travaux d'effacement de réseaux, dans le cadre de l'aménagement de la Traverse de Ravaud.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de demander un fonds de concours à la CDC de la Boixe de 6 500,00 €uros pour financer les travaux d'effacement de réseaux;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande;

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT